



L'habitude fait loi? ou régularisation

Par **bouvet**, le **12/08/2010** à **13:02**

Bonjour

J'ai acheté une maison avec un petit terrain qui m'appartient. Je me situe avec d'autres propriétaires sur une cour en propriété en indivision. Lorsque j'ai acheté ma maison on m'a indiqué chez le notaire que quelques mètres carrés ne m'appartenaient pas bien que cloturés chez moi, mais appartenait à l'indivision. Manifestement voilà quelques années que mon jardin est cloturé avec à l'intérieur ces quelques M2 qui ne m'appartiennent pas. Comment puis je régulariser la situation?

merci

Béatrice Bouvet

Par **Domil**, le **12/08/2010** à **13:06**

Vous devez soit proposer de racheter ce bout de terrain aux indivisaires (mais je suppose qu'il y a copro ou autre) qui n'est pas tenue d'accepter, soit cloturer votre jardin correctement, soit ne rien faire (et attendre qu'un jour, quelqu'un rale)